

*Pour diffusion immédiate*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **2<sup>e</sup> période d'appel de projets de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Baie-James**

**Chibougamau, le 9 janvier 2018** – Tourisme Baie-James annonce le **début de la deuxième période d'appel de projets** dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2017-2020 de la Baie-James.

L'EPRT a pour but de soutenir et stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la Baie-James. Les projets soutenus posséderont un caractère structurant contribuant à renouveler l'offre touristique et viseront l'atteinte des objectifs suivants :

- favoriser le développement d'une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable;
- stimuler l'économie des régions par :
  - la création d'emplois;
  - l'augmentation du nombre de visiteurs;
  - l'accroissement des recettes touristiques.

*Les clientèles admissibles sont les suivantes :*

- Les organismes à but lucratif (OBL) légalement constitués au Québec;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués au Québec;
- Les coopératives légalement constituées au Québec;
- Les municipalités;
- Tout regroupement de ces clientèles.

*Les catégories de projets admissibles sont les suivantes :*

- Attractions, activités et équipements;
- Études;
- Structuration de l'offre touristique régionale;
  - Sont admissibles les projets reliés à l'implantation de routes et circuits touristiques, le développement d'un produit thématique ou tout autre projet démontrant une structuration de l'offre touristique.
- Hébergement;
- Festivals et événements;
- Services-conseils;
  - Une aide financière peut être accordée pour l'embauche d'un consultant en coaching, services-conseils visant l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, le développement des compétences de la main-d'œuvre, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle, l'accompagnement dans le développement d'un nouveau projet ou d'une nouvelle activité.

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable (subvention) et le pourcentage maximal de l'aide financière accordée à un projet est de 40 % pour un OBL et de 80 % pour un OBNL.

Pour avoir accès au guide du promoteur et au formulaire de demande de financement, veuillez cliquer sur le lien suivant <http://tourismebaiejames.com/aide-financiere/>. Pour soumettre une demande d'aide financière, veuillez compléter et retourner le formulaire de demande, accompagné des documents exigés par courriel : [khotte@tourismebaiejames.com](mailto:khotte@tourismebaiejames.com), ou à l'adresse suivante :

« *Demande d'aide financière EPRT 2017-2020* »

*Tourisme Baie-James  
1252, route 167 Sud, C.P. 134  
Chibougamau (Québec)  
G8P 2K6*

**La date limite de dépôt des projets est le 15 février 2018 à 23h59.**

Pour plus d'informations veuillez contacter Madame Krystal Hotte, au 418 748-8140, poste 230 ou par courriel : [khotte@tourismebaiejames.com](mailto:khotte@tourismebaiejames.com).

Rappelons que dans le cadre du financement de l'EPRT de la Baie-James, le ministère du Tourisme accorde 208 000 \$, Tourisme Baie-James 209 000 \$, l'Administration régionale Baie-James 208 000 \$ et la Société de développement de la Baie-James 75 000 \$, pour un total de 700 000 \$ jusqu'en 2020.

-30-

**Informations :**

Mitchell Dion, directeur général  
Tourisme Baie-James  
(418) 748-8140, poste 222